

Aide à la professionnalisation du sport

La commune de L'Hermitage attribue une aide financière à la professionnalisation du sport. Elle s'adresse aux associations sportives qui emploient un éducateur professionnel.

Cette aide fixée par adhérent sert à minorer la cotisation des adhérents concernées. Elle n'est pas une subvention pour le fonctionnement de l'association.

Les adhérents bénéficiaires doivent :

- résider à L'Hermitage,
- avoir moins de 22 ans,
- s'engager dans une compétition.

Pour bénéficier de cette aide, bien vouloir fournir **impérativement avant le 31 décembre 2022**

- Votre demande écrite à Monsieur le Maire
- Le tableau ci-joint dûment complété et signé
- Le montant de la cotisation et la minoration accordée par rapport à la cotisation habituelle.

